

Montréal, le 17 août 2016

PAR COURRIEL
[REDACTED]

Madame [REDACTED]
[REDACTED]

Objet : Demande d'accès aux documents

V/Réf. : [REDACTED]

N/Réf. : 0801-01-2016-2017-176

Madame,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande d'accès reçue le 5 août 2016, laquelle vise à vérifier du Tribunal administratif du Québec l'absence ou l'existence de litiges, de réclamations ou de dossiers ouverts concernant les compagnies suivantes :

- Briques Forterra Ltée / Forterra Brick, Ltd. (NEQ : 1170893318) ;
- Briques Hanson Ltée / Hanson Brick Ltd. ;
- Briques Canada Limité / Canada Brick Limited.

Après vérification, il s'avère que le Tribunal détient un dossier fermé (SAI-M-079132-0210) concernant une de ces compagnies.

Tel que convenu, vous trouverez en pièce jointe une copie du plumitif de ce dossier, lequel peut vous être communiqué en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1).

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information une révision de cette décision. Vous trouverez ci-joint un avis relatif à l'exercice de ce recours.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Baril

Directrice des affaires juridiques

Responsable de l'accès aux documents

des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

p. j. Plumitif et avis de recours